

**CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 04 JUIN 2021  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET – Emmanuelle BARLERIN – Jean Paul ROYER – Dominique VIETTI – Michel COMPAGNAT – Colette MELON – Michaël DAUSSY – Dominique SCIANDRONE – Céline VALLAS – Antoine CHAMOURET – Solange PERRIER – Clément MOISSONNIER – Urielle GONARD – Cyril EPINAT

**ABSENTS EXCUSÉS** : Nathalie OSSEDAT (Procuration donnée à Colette MELON)

**ABSENTS** : 0

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Clément MOISSONNIER

**1/MISES AUX NORMES ELECTRIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX  
CHOIX DES ENTREPRISES**

Le bureau d'études LMI, maître d'œuvre, a présenté l'analyse des offres faisant suite à l'avis d'appel public à la concurrence du marché public, type MAPA, relatif à la réfection partielle ou totale des installations électriques des bâtiments communaux.

Quatre offres sont parvenues de façon dématérialisée :

Ordre	Candidat	Offre
1	SAS ROCHARM	191.880 € HT
2	SARL SAUV'ELEC	68.707 € HT
3	SAS TRIMELEC	80.712,01 € HT
4	THEVELEC	107.925,27 € HT

Après analyse technique et financière, il ressort le classement suivant :

Ordre	Note/100	Candidat	Offre
1	93,75	SARL SAUV'ELEC	68.707 € HT
2	82	SAS TRIMELEC	Non conforme (modification du prix après questionnement)
3	64,5	THEVELEC	107.925,27 € HT
4	37,5	SAS ROCHARM	191.880 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, entérine la proposition du bureau d'études LMI en désignant la SARL SAUV'ELEC – 26 rue Nicolas Cugnot – 42300 ROANNE comme titulaire du marché de réfection partielles ou totales des installations électriques des bâtiments communaux, entreprise moins disante, par ailleurs mieux disante, pour un montant de 68.707 € HT (*soixante-huit mille sept cent sept euros hors taxes*) ;

**2/ARMEL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale avoir été saisi par Madame MATHEVET d'une demande de subvention pour l'ARMEL (Association Renaissance Musique En Liturgie) qui organise régulièrement des concerts d'orgue dans l'Eglise de Saint Just en Chevalet.

Cette année, pour fêter ses 30 ans de l'Association organise un concert le 3 juillet à 20 h à l'Eglise avec l'ensemble CONTRASTS.

Compte tenu de l'évènement, le maire propose une subvention de 150.00 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 150.00 € à l'ARMEL pour l'organisation du concert du 3 juillet prochain en raison du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Association.

**QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire porte à connaissance de l'assemblée municipale le don d'un tableau « Les Glaneuses » fait par Monsieur Francis RICHARD domicilié au Banchet suite à son déménagement en Angleterre.  
La municipalité lui adresse ses plus vifs remerciements.

La séance est levée à 20 H 30